



COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 OCTOBRE 2019 A 18H00

Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville

Étaient présents :

M. Laurent JACQUES, Maire

Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHERUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, M. Philippe POUSSIER, Mme Christine LAVACRY, Adjoints,

M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Luc VINCENT, Marc LAVOINE, Jean-François CORDESSE, Fabien LESPAGNOL arrivé à 18h23, Conseillers délégués,

Mmes Roselyne ROUSSEL, Anne-Marie TREPE, Sylvie HELOIR, Véronique FLANDRE, M. Christophe DUCHAUSSOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés donnant procuration :

Mme Florence CAILLEUX qui a donné procuration à M. Jean VENEL,

M. Rachid CHELBI qui a donné procuration à Mme Nathalie VASSEUR,

M. Fabien LESPAGNOL qui a donné procuration à Mme Christine LAVACRY, jusqu'à son arrivée à 18h23,

M. Michel BILON qui a donné procuration à M. Jean-Jacques LOUVEL,

Mme Liseline DAILLY-LAVOINE qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES,

M. Joël BRIOIS qui a donné procuration à M. Philippe VERMEERSCH.

Étaient absents excusés :

M. Yann-Gaël DUPUY,

M. Laurent BREDILLET,

Mme Valérie BREDILLET.

Étaient absents :

Mme Rose-Marie GRIEL,

M. Emmanuel BYHET,

M. Emeric GRIEL.

I] DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JANVIER 2016

Acté

II] DÉLIBÉRATIONS

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T

CRÉATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS - RECRUTEMENTS POUR LE PÔLE PROPRETÉ DES LOCAUX, LES INTERVENTIONS TECHNIQUES DANS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

o OUVRE

- 5 emplois d'agent chargé de la propreté des locaux à temps non complet (20/35^e) ;

- 1 emploi d'agent technique polyvalent à temps complet (35/35^e) ;
- 1 emploi d'agent de médiathèque à temps non complet (17,5/35^e) ;
- **PREND ACTE** qu'une délibération concordante modifie le tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2019 (effectifs budgétaires) et prévoit l'ouverture d'une part, de cinq postes à temps non complet (20/35^e) et d'un poste à temps complet sur le grade d'adjoint technique territorial et d'autre part, d'un poste à temps non complet (17,5/35^e) sur le grade d'adjoint du patrimoine.
- **PREND ACTE** que ces recrutements s'opèreront par voie statutaire (recrutements directs) ;
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre budgétaire 012 ;
- **AUTORISE M.** le Maire ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions.

Nombre de suffrages : 23
 Nombre de voix pour : 23
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** la modification du tableau des effectifs correspondant au 1^{er} novembre 2019, comme suit :

Filière / Grade	Quotité de travail	Effectif budgétaire	Effectif pourvu
FILIERE TECHNIQUE			
▪ Agent de maîtrise principal	Temps complet	-2	-1
▪ Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	Temps complet	-1	
▪ Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Temps complet	-1	
▪ Adjoint technique	Temps complet	+1	+1
	Temps non complet	+5	
<i>Sous-total</i>		+2	
FILIERE CULTURELLE			
▪ Adjoint du patrimoine	Temps non complet	+1	
<i>Sous-total</i>		+1	
Total		+3	

- **AUTORISE, M.** le Maire ou son représentant, à signer tout acte et tout document utile à l'exécution de ces décisions.

Nombre de suffrages : 23
 Nombre de voix pour : 23
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

CONVENTION POUR LA PARTICIPATION D'UN AGENT TERRITORIAL AU SEIN DE L'ÉCOLE LEDRÉ-DELMET-MOREAU POUR L'ÉDUCATION A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** à nouveau le principe d'intervention d'un agent de Police Municipale dûment habilité au sein de l'école LDM pour la sensibilisation des classes de CM2 et de CE2 aux règles de circulation à vélo et aux dangers liés à la circulation sur les trottoirs par le biais d'une convention signée entre la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Seine-Maritime et la Ville du Tréport, avec effet du 1^{er} novembre 2019 pour les années scolaires 2019/2020 ; 2020/2021 ; 2021/2022, afin de définir et d'encadrer les modalités de ces interventions ;
- **PREND ACTE** que cette mise à disposition s'effectuera à titre gracieux ;
- **AUTORISE**, M. le Maire ou son représentant, à signer ladite convention, tous les actes utiles à l'exécution de cette décision ainsi que toute nouvelle convention prise selon les mêmes modalités de mise à disposition.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

4.4 AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNELS

DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT - RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉSIGNE** Mme Violette ZEDDE, comme coordonnateur de l'enquête de recensement ;
- **PREND ACTE** que M. Rachid CHELBI, en sa qualité d'adjoint au maire, suivra lesdites opérations de recensement ;
- **PREND ACTE** que la dotation forfaitaire de recensement (DFR) allouée par l'Etat pour l'année 2020 est fixée à 10 827 euros ;
- **FIXE** le nombre d'agents recenseurs à 17 compte tenu du nombre de districts établi à 20 par l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) ;
- **DÉCIDE** de l'application du barème suivant pour la rémunération des agents recenseurs qui seront recrutés :
 - Bulletin individuel : 0,80 €
 - Feuille de logement : 0,60 €
 - Dossier d'adresse collective : 0,50 €
 - Séance de formation⁽¹⁾ : 20,00 €
 - Prime pour objectifs atteints⁽²⁾ : 150,00 €

(1) La rémunération des séances de formation sera effective si les agents recenseurs recrutés mènent les opérations de collecte jusqu'à leur terme

(2) La prime sera allouée dès lors que les objectifs auront été atteints comme suit :
33% de logements recensés à la fin de la 1^{re} semaine ;
66% de logements recensés à la fin de la 2^e semaine ;
99% de logements recensés à la fin de la 3^e semaine ;
1% de contrôle sur la 4^e semaine.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

4.5 – RÉGIME INDEMNITAIRE

PERSONNEL COMMUNAL - PRIME DE FIN D'ANNÉE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ALLOUE AU PERSONNEL COMMUNAL, UNE PRIME DE 1 470€ ET D'EN FIXER L'ATTRIBUTION.**

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

INDEMNITÉ D'HABILLEMENT 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **RECONDUIT** l'indemnité d'habillement au titre de l'année 2019 ;
- **DRESSE** les bénéficiaires de cette indemnité comme suit :
 - Agents titulaires, stagiaires, à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, au prorata de leur temps de travail effectif ;
A l'exclusion,
 - Des personnels techniques et agents de la police municipale qui bénéficient déjà d'une dotation vestimentaire annuelle allouée par la commune ;
 - Du personnel en congé de longue maladie, longue durée et maternité. Pour ces agents, la prime sera versée au prorata du temps de présence effectif sur l'année.
- **PROCÈDE** au versement de ces indemnités, par mandat, en janvier 2020, conformément aux tableaux qui seront établis par les services de la Direction des Ressources Humaines ;
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

5 - INSTITUTIONS & VIE POLITIQUE

5.7 – INTERCOMMUNALITÉ

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE SEINE-MARITIME 2018 (SDE 76)

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activité 2018 établi par le SDE 76 ;
- **CHARGE** M. le Maire d'informer le SDE 76.

7 – FINANCES LOCALES

7.1 DÉCISIONS BUDGETAIRES

BUDGET VILLE - DÉCISION MODIFICATIVE N°4

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative n°4 du budget de la Ville du Tréport.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

BUDGET CAMPING - DÉCISION MODIFICATIVE N°3

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 du budget camping.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

7.10 – DIVERS

TARIFS 2020

CAMPING MUNICIPAL « LES BOUCANIERIS »

EXPLOITATION MACHINE A LAVER ET SÈCHE-LINGE AU CAMPING MUNICIPAL

LOCATION DE VÉLOS ADULTES CAMPING MUNICIPAL

AIRE DE CAMPING-CARS SAINTE-CROIX

AIRE DE SERVICES CAMPING-CARS DU FUNICULAIRE – TERRASSES – DROITS DE STATIONNEMENT ET SERVICES

CABINES DE PLAGE

TARIFS DES MARCHÉS, VENTES AU DÉBALLAGE HORS ZONE MARCHÉ MARCHÉ ARTISANAUX CAMPING

FÊTES FORAINES

TAXIS – DROIT DE PLACE

TOILETTES PUBLIQUES

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LOCATION DE BENNES

CENTRES DE LOISIRS

REPAS RESTAURATION SCOLAIRE

SUBVENTION SEJOURS A L'ÉTRANGER DES COLLÉGIENS, LYCÉENS ET ÉTUDIANTS TRÉPORTAIS

CIMETIÈRES

TAUX UNITAIRES DES VACATIONS FUNÉRAIRES

TARIFS DE LOCATIONS DES SALLES MUNICIPALES ET MISE A DISPOSITION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET MATÉRIEL

TARIF BADGE GYMNASSE ET SALLES MUNICIPALES

SPECTACLES – SOIRÉES THÉÂTRE

ÉCOLE DE MUSIQUE ANNÉE 2020/2021

MÉDAILLE D'HONNEUR RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE

MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA FAMILLE FRANÇAISE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE LES TARIFS 2020.**

Nombre de suffrages :	23
Nombre de voix pour :	23
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

8.2 – AIDE SOCIALE

CONVENTION PORTANT MODALITÉS D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE REMBOURSABLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'accorder une aide exceptionnelle remboursable d'un montant de 697 euros à M. et Mme J. ;
- **PREND ACTE** que le versement de cette aide s'opérera par mandat de paiement au bénéfice de Maître Thierry LÉGER, huissier de justice, et que son remboursement par les bénéficiaires fera l'objet d'un titre de recettes ;
- **PREND ACTE** que cette aide sera accordée sous la forme d'un prêt, objet de la convention à conclure entre la Ville du TRÉPORT et M. et Mme J. ;
- **AUTORISE**, M. le Maire ou son représentant, à signer ladite convention et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Nombre de suffrages :	23
Nombre de voix pour :	23
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

8.4 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONVENTION FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE DÉPLOIEMENT DE BORNES ÉLECTRIQUES – SDE 76

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage au SDE 76 ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant, à signer les conventions ;
- **AUTORISE** le SDE 76 à poser 2 bornes sur les emplacements indiqués ci-dessus.

Nombre de suffrages :	23
Nombre de voix pour :	23
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

8.8 - ENVIRONNEMENT

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT – SMABL – ANNÉE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activité 2018 établi par le SMABL ;
- **CHARGE M.** le Maire d'informer le SMABL.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – SIUAEP – ANNÉE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activité 2018 établi par le SIUAEP de la Basse Bresle ;
- **CHARGE M.** le Maire d'informer le SIUAEP de la Basse Bresle.

La séance est levée à 18h55.

Le Maire,



Laurent JACQUES.

Compte-rendu affiché et publié le 04 NOV. 2019